

NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	LIMITES	FACTEUR DE CONVERSION (lb par unité)	TRANS- FERT	REPORT/ UTILISATION ANTICIPÉE (dont pas plus de () % doivent être consacrés à l'utili- sation anticipée)
2	Tissus à chaîne et trame.	1979 : 3,500,000 lb	1.0	7%	11% (6)
		1980 : 3,850,000 "			
		1981 : 4,235,000 "			
—	tissus de laine peignée de cette catégorie.	1978 : 1,407,455 verges carrées	1.0	5%	10% (5)
		1979 : 670,000 lb			
		1980 : 690,100 "			
		1981 : 710,803 "			
—	tissus à trame large en nylon de cette catégorie.	1979 : 99,000 lb	1.0	5%	10% (5)
		1980 : 104,940 "			
		1981 : 111,236 "			
—	tissus à trame large en polyester de cette catégorie.	1978 : 1,881,091 verges carrées	1.0	5%	10% (5)
		1979 : 770,000 lb			
		1980 : 816,200 "			
		1981 : 865,172 "			

Notes Explicatives:

- (1) Les tissus à chaîne et trame susmentionnés comprennent les tissus de laine cardée, les mélanges de laine, tissu à drap de coton, le denim, le velours côtelé, le tissu éponge, les tissus à pois de coton, les tissus de rayonne, de rayonne-polyester, les mélanges contenant de la rayonne, les tissus de coton-polyester ainsi que les tissus de laine peignée, de nylon et de polyester.
- (2) Les tissus de laine peignée susmentionnés sont des tissus à chaîne et trame contenant 17 pour-cent ou plus de laine par pièce de tissu et dont au moins la chaîne est faite de filés de laine peignée.
- (3) Les draps en nylon susmentionnés sont des tissus à chaîne et trame dont les fibres de nylon représentent 50 pour cent ou plus de poids ou des filés de la pièce de tissu, ou dont les fibres de nylon, assemblées à d'autres fibres, représentent la valeur principale.
- (4) Les tissus à trame large de polyester susmentionnés sont des tissus à chaîne et trame dont la chaîne comprend des filés de filaments texturisés ou non-texturisés de polyester.